



## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 09 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 27 janvier 2021 la démission de Madame Marie-José MAURIN, démission qu'il a acceptée et dont il a averti les services de la Préfecture.

Le compte-rendu de la séance du 21/01/2021 est approuvé.

M. le Maire donne connaissance des différents paiements réalisés depuis le début de l'année en section d'investissement.

### COMPTES-RENDUS DES REUNIONS CCJN ET SYNDICATS

*Communauté de Communes Jura Nord* : M. le Maire donne des informations concernant

- ✓ L'avancée du dossier PLUI
- ✓ L'élaboration du budget de la CCJN (augmentation de la taxe sur le Foncier Bâti mais baisse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères)
- ✓ Le projet d'instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)
- ✓ CLECT : explication de la nécessité de fixer la participation des communes pour la gestion du scolaire et périscolaire à 90 € par habitant

*SMAMBVO* : prévision à plus ou moins long terme d'une fusion avec le Syndicat « Haute Vallée de l'Ognon » pour arriver à une gestion globale de l'Ognon et de ses affluents.

*Syndicat des eaux* : la Chambre d'Agriculture intervient actuellement pour renforcer la protection des captages.

*SIVOM de la SERRE* : Réflexion lancée pour la mise en place d'un parcours sportif sur le territoire de plusieurs communes.

Réunion du 26 mars 2021 avec Mme BONNAMOUR, Conseillère aux Décideurs Locaux : compte rendu succinct sur les informations données.

Rencontre avec des représentants du Comité des Fêtes de Thervay : les personnes présentes ont montré une volonté évidente de relancer les animations.

**COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE** : réunion à prévoir lorsque mes contraintes sanitaires seront levées.

**COMMISSION BATIMENTS/VOIRIE** : décision à prendre pour les lieux d'implantation des bancs.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

M. le Maire expose au conseil municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été arrêtés par le Service de Gestion Comptable de DOLE et qui laisse apparaître un excédent d'investissement de 15.472,34 € et un excédent de fonctionnement de 511.261,18 € soit un excédent global de 526.733,52 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2020

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 sont présentés au conseil municipal et laissent apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 511.261,18 €
- un excédent d'investissement de 15.472,34 €
- des restes à réaliser pour un montant de 63.600,00 €

M le Maire quitte la salle de réunion et M. CHAMPONNOIS, Adjoint, reprend la présidence de séance et demande au conseil municipal de se prononcer sur les chiffres du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité – décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2020.

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2020 comme suit :

- ✓ Affectation en réserves c/1068 (recettes d'investissement) 48.127,66 €
- ✓ Report en fonctionnement R002 (recettes de fonctionnement) 463.133,52 €

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	465.150,00 €
Recettes de fonctionnement	688.233,52 €
Dépenses d'investissement	293.125,16 €
Recettes d'investissement	293.125,16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - décide d'approuver le budget primitif 2021 tel que présenté

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES ET DE LA DETR**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subventions pour la réalisation des travaux suivants :

- ✓ Travaux de voirie : réfection du Chemin du Val Saint-Jean pour un montant de travaux de 16.197 euros HT
- ✓ Travaux de sécurisation : chemins piétonniers à Balançon et sur la route de Dijon et achat de signalisations pour un montant total de travaux de 18.776 euros HT
- ✓ Réfection du Pont de la Chintre : 5.660 euros HT

### **VOTE DES TAUX DES TAXES POUR 2021**

M. le Maire expose au conseil municipal la réforme fiscale et précise que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux de la Taxe Foncière BATI et de la Taxe Foncière NON BATI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité - décide de fixer le taux des taxes pour 2021 comme suit :

- Taxe Foncière BATI : 35.82 %
- Taxe Foncière NON BATI : 22.97 %

### **PROVISION POUR CREANCES A RISQUE**

A la demande de la Trésorerie, une provision pour créances à risque est inscrite au budget primitif à hauteur de 220 euros.

### **CADENCES D'AMORTISSEMENT**

M. le Maire rappelle que lorsque le SIDEC réalise des travaux d'infrastructure ou de télécommunications, il devient propriétaire des installations. La participation communale est considérée comme une subvention d'équipement versée au syndicat et doit donc faire l'objet d'une écriture d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité - décide de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement à 20 ans.

### **PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL (SIAER)**

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une somme de 3.852,51 € directement financée à l'aide de ressources générales non fiscales inscrite au c/65548 du Budget Primitif 2021.

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE**

M. le Maire présente au conseil municipal la demande d'attribution d'une subvention communale déposée par le Club de Foot de Moissey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité - décide d'attribuer une subvention de 100 euros au Club de Foot de Moissey.

Les crédits nécessaires sont inscrits au c/6574 du BP 2021.

### **TARIFS DIVERS**

- ✓ Vente du livre « Entre Serre et Saône » : 15 euros
- ✓ Elagage des haies des particuliers : 108 euros TTC de l'heure

### **ACHAT DE TERRAIN**

Le maire rappelle que le Conseil Municipal a déjà évoqué la possibilité d'acquérir auprès de M. Franck DEVILLERS et Mme Sonia PELOT, une petite portion de terrain située le long de la rue Derrière la Ville et dont l'achat permettrait d'élargir cette rue.

Les propriétaires ayant donné leur accord, il y a lieu d'en définir le prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité - décide de fixer le prix d'achat à 32 euros le mètre-carré. La surface exacte sera déterminée après bornage.

Le conseil municipal charge M. le Maire de l'achat de ce terrain, l'autorisant à signer tous les documents afférents à cette cession (PV de bornage, acte d'achat,...)

### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVES POUR 2019**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal de la notification faite par les services de la Communauté de Communes Jura Nord, notification portant sur la délibération fixant les Attributions de Compensations définitives pour l'exercice 2019.

Cette délibération laisse apparaître un montant d'attributions de compensation à reverser à la CCJN par THERVAY de 49.962 euros (incluant le rattrapage des années antérieures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal - à l'unanimité - décide d'approuver le montant des attributions de compensation définitives pour 2019.